



Débat d'orientation budgétaire

Exercice 2018

Rapport d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 20 mars 2018

Ville du MUY

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – VILLE DU MUY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2018

L'article 11 de la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 06 février 1992 modifie les articles L212-1 et L261-3 du Code des communes et introduit comme obligation le débat d'orientation budgétaire qui présente aux membres du Conseil municipal une analyse rétrospective et prospective des budgets de la ville.

NB : Depuis l'intervention de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRE », le DOB doit désormais faire état d'un rapport d'orientation budgétaire comprenant également des engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette

PLAN

I – FINANCES, L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2017

II – BUDGET GENERAL DE LA VILLE DU MUY

A- Diagnostic des années 2007 à 2017

- 1- Les dépenses de fonctionnement*
- 2- Analyse de la structure et de la gestion de la dette*
- 3- Recettes de fonctionnement*
- 4- Dépenses d'investissement*
- 5- Recettes d'investissement*

B- Orientations budgétaires 2018

- 1- Section de fonctionnement*
- 2- Section d'investissement*
- 3- Plan pluriannuel d'investissement*

III – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

- A- Budget de l'eau*
- B- Budget assainissement*

IV – BUDGET ZAC DES FERRIERES II

I – FINANCES, L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2018

La loi de finances pour 2018

La loi de finances pour 2018 (n°2017- 1837 – JORF du 31 déc. 2017) s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle pour les finances publiques 2018-2022.

2016 marquait une réduction des concours financiers de l'Etat de 3,3 milliards d'euros. En 2017, l'effort additionnel a été réduit à 2,64 milliards d'euros. En **2018 a fonte des dotations représente environ 4 milliards d'euros** mais il faut préciser qu'il y a en réalité stabilité au global puisque la DGF des Régions est remplacée par une fraction de la TVA. Il n'y a donc pas de baisse nette.

Le **fonds d'aide à l'investissement local** est reconduit pour l'année 2018 bien qu'en 2016 et 2017 dans le département du Var très peu de collectivités (hormis les plus grosses) en aient bénéficié. Pour les années 2017 et 2018, il s'inscrit désormais dans le cadre du contrat de ruralité de l'intercommunalité, soit la CAD, qu'il sollicitera les aides proposées par les communes membres. Pour 2018, au niveau national le FSIL représente 665 millions d'euros contre 816 millions d'euros en 2017.

L'enveloppe de la **DGF** chute de 30,86 milliards d'euros à **27,05 milliards d'euros** en 2018 (- 12 %) et s'explique par le remplacement de la DGF des Régions. Cette baisse intervient au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Pour mémoire, en 2013, la DGF représentait 41,51 milliards d'euros.

La baisse de la DGF est le support principal de la contribution à ce redressement des comptes publics.

La loi prévoit un renforcement de la péréquation à travers la **DSU** (+ 90 millions d'euros) et de la **DSR** (+ 90 millions d'euros). Pour mémoire, la nouvelle loi égalité citoyenneté du 22 décembre 2016 supprime l'attribution de la DSU aux communes carencées en logements locatifs sociaux.

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 instaure un dégrèvement sur trois ans (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) des cotisations de **taxe d'habitation** des contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 € par demi-part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec deux enfants). De façon à préserver, « en théorie », l'autonomie financière des collectivités, l'État prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent **104,6 Md€ dans le PLF pour 2018** (à périmètre courant).

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- (1) Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 48,2 Md€, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF à compter de 2018 ainsi que des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- (2) Les transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui s'élèvent à 34,7 Md€, comprennent non seulement les concours financiers de l'État mais aussi d'autres crédits abondant les budgets des collectivités dans le cadre d'une politique plus large dont elles constituent l'un des acteurs : il s'agit des subventions de ministères autres que le ministère de l'intérieur, des contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que de subventions pour travaux divers d'intérêt général.
- (3) L'ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux de l'apprentissage, s'élèvent à **104,6 Md€**.

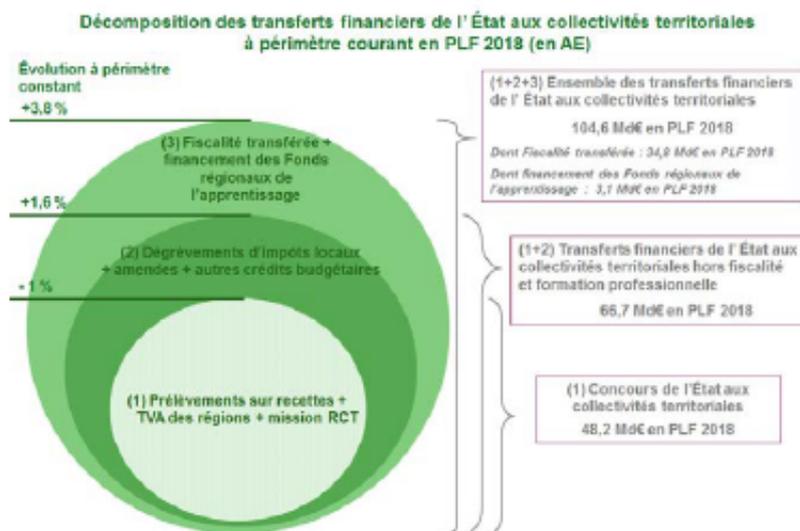
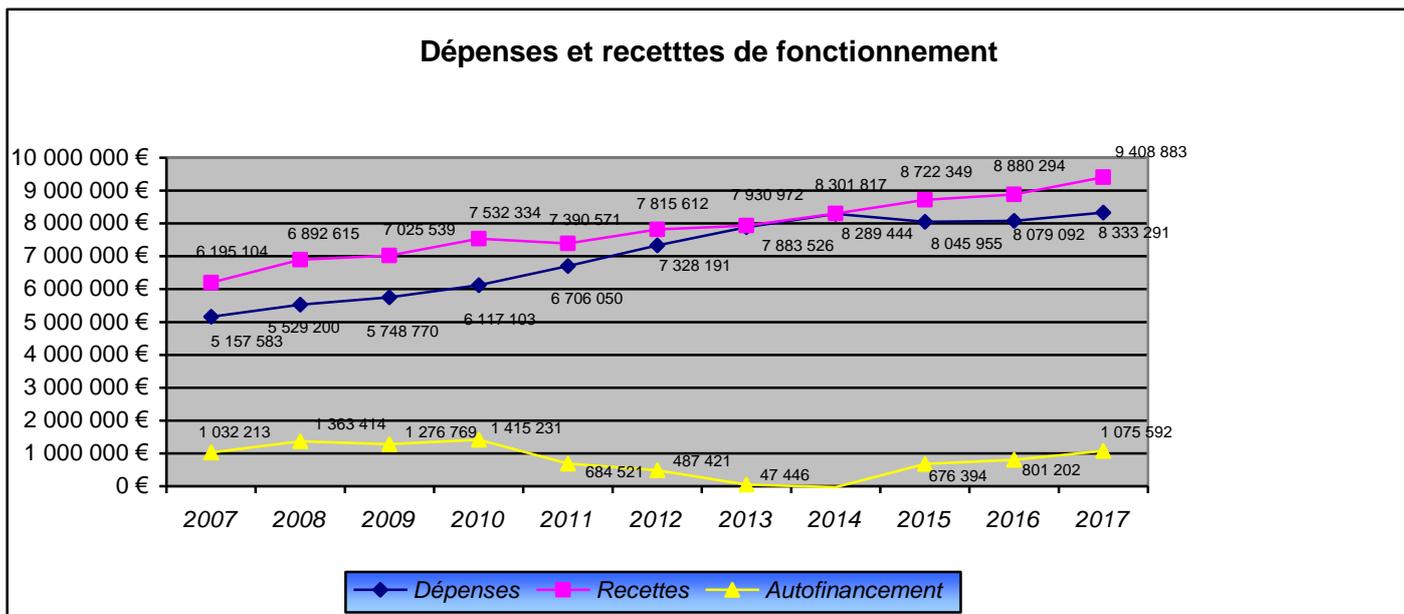


Figure 1: Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités locales
Source : direction du budget

II – BUDGET GENERAL DE LA VILLE DU MUY

A – Diagnostic des années 2007 à 2017



Chiffres en euros

Commentaires :

Après en 2015 une baisse ce qui n'était pas arrivé depuis une dizaine d'années des **dépenses de fonctionnement**, ces dernières stagnaient en 2016 avec 8 079 092 euros. En 2017, **ce montant est de 8 333 291 €**, soit une augmentation raisonnable de 3,14 %. Le début d'effet ciseau constaté en 2011 en raison de la baisse du dynamisme des recettes est à présent non seulement endigué depuis 3 exercices et on constate à présent une large capacité d'autofinancement. La baisse des dépenses de fonctionnement nécessite toujours une surveillance même si le niveau de ces dépenses est très inférieur à la moyenne nationale. La problématique se situe davantage au niveau des recettes de fonctionnement très inférieures elles aussi à la moyenne nationale. La commune a enclenché une politique active en matière de recettes fiscales par la création d'un service de fiscalité directe locale et une convention de partenariat avec la DDFIP dont les effets sont constatés dès l'exercice 2017 (+ 309 000 €). Il est rappelé que cette augmentation de l'assiette résulte de la seule équité fiscale.

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse de 5,95 % sans augmentation des impôts qui sera très probablement encore améliorable en 2018 avec le fruit du travail du service de la fiscalité directe locale, notamment sur les bases comme évoqué ci-dessus.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice passe (hors reports n-1) en 2017 à **1 075 592 €** contre 801 202 € en 2016.

C'est un **excellent résultat** dans le cadre d'un contexte défavorable avec des budgets contraints (baisse des dotations) et **le meilleur depuis 6 ans**.

1 – Les dépenses de fonctionnement

Pour la **commune du Muy** le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **8 333 291 € en 2017**, la moyenne est de **862 €/habitant** (Base INSEE : 9 665 habs.).

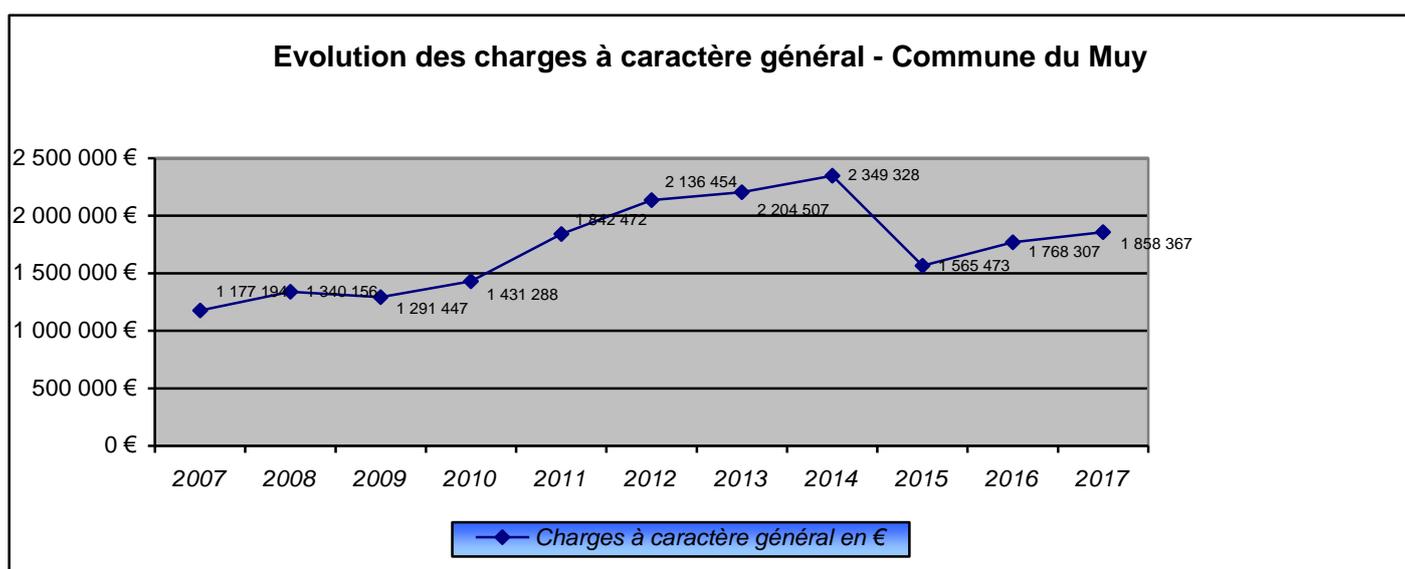
Détail par chapitres budgétaires

► **Chapitre 011 Charges à caractère général** (dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine)

En **2017**, le montant de ce chapitre s'élève à la somme de **1 773 413 €** contre **1 768 307 €** en 2016 soit une **hausse d'environ 0,29 %**. Toutefois, dans un objectif de qualité comptable la commune a **rattaché toutes ses charges** portant le montant définitif à **1 858 367 €**.

Le chapitre 011 représentait 28,20 % des dépenses de fonctionnement en 2014, pour 2015 : 18,67 %, en 2016 : 21,88 %, en 2017 21,28 %.

Les charges à caractère général correspondent à la somme de **183 €/hab** (Base INSEE de 9 665 habs.) contre 184 € / hab. en 2016.



Commentaires :

Analyse des charges à caractère général :

Le poste eau et assainissement est en hausse (+ 14 000 €).

Le poste électricité est en hausse de 11 000 €.

Le poste Carburants est stable (+ 0 €).

Le poste alimentation est en baisse (- 81 000 €). Cela s'explique par la prestation ELIOR durant les travaux de la cantine Peyrouas en 2016 et par des factures 2015 réglées en 2016.

Le poste fournitures de petit équipement connaît une hausse de 8 000 €.

Le coût des prestations de service avait connu une baisse spectaculaire de 600 000 € résultant du passage en régie de la crèche en 2015. Toutefois, le coût externalisé de la crèche était de 550 000 € et ainsi des économies supplémentaires ont été réalisées sur le poste. En 2017, le poste connaît une baisse de 18 000 €.

L'article entretien bâtiments est en hausse de 13 000 € (reprise du crépi de la salle polyvalente – montant remboursé par l'assurance de la commune).

Le poste entretien du matériel roulant connaît une baisse d'environ 5 000 €.

L'article entretien de voies et réseaux baisse de 18 000 € (augmentation en 2016 raison de la prise en charge d'une facture du dernier trimestre d'entretien d'éclairage public de 2015 de 33 000 € et réparation de points lumineux avenue Ste Anne Place Pasteur).

Le poste entretien autres biens mobiliers augmente de 13 000 € (vandalisme city stade, clim trésorerie, réparation auto laveuse).

L'article maintenance est stable.

Le poste primes d'assurance baisse de 6 000 € (nouveau marché public).

Le poste Honoraires est en hausse de 3 000 €.

Le poste Fêtes et cérémonies augmente de 7 000 €.

Le poste catalogues et imprimés augmente de 14 000 € (des inversions informatiques d'affectation avec le poste 6237).

Les frais d'affranchissement sont stables.

Les frais de télécommunication sont en baisse de 14 000 € grâce à la mise en place de la téléphonie IP.

Le poste autres services extérieurs augmente de 10 000 € (fourrières et repro PLU).

La taxe foncière payée par la commune est en baisse de 6 000 € (biens vendus à la SAIEM).

La majorité des autres postes comptables du 011 reste globalement stable.

► **Chapitre 012** Charges de personnel (comprenant les traitements, régimes indemnitaires, cotisations patronales, assurance des risques statutaires, formation professionnelle)

En 2016, les charges de personnel représentaient un montant de 5 015 240 €, en 2017 la somme est de **5 267 205 €** soit une augmentation de **5,02 %**. En 2016, l'augmentation était de 1,68 %.

Le poste **rémunération des fonctionnaires** passe de 2 406 204 € en 2016 à 2 586 951 € (+ 180 000 €). Cette augmentation résulte des reclassements indiciaires imposés par les nouveaux textes (+ 70 000 €), les entrées sorties de fin d'année de personnels (+ 50 000 €), et une imputation informatique erronée du logiciel paye sur le régime indemnitaire au 64118 (+ 60 000 €).

Le poste **rémunération des agents non titulaires** connaît une hausse de 112 000 €. Ce chiffre s'explique notamment par le recensement de la population et par le recrutement de 7 saisonniers supplémentaires sur la période estivale et quelques nouveaux contractuels.

Le **régime indemnitaire** du poste 64118 baisse de 50 000 € mais cela s'explique sur l'imputation comptable informatique erronée au 64111. Le RIFSEEP et sa mise en place a impacté sur 12 mois l'année 2017.

Le GVT (glissement vieillissement technicité) a été en 2017 très impactant sur la masse salariale notamment avec la réforme PPCR et par des avancements et des réussites aux concours.

Le ratio masse salariale/dépenses de fonctionnement était de 62,07 % en 2016, il est de 63,20 % en 2017.

Le niveau de masse salariale est donc élevé sur la Commune puisque un pourcentage de 50 % maximum est classiquement recommandé mais s'explique par un plus faible montant des autres dépenses de gestion courante et des charges financières. La faible externalisation renforcée par le passage en régie de la crèche explique ce chiffre. A noter que les services gérés en régie sont très souvent moins coûteux.

Le volume financier des charges de personnel représente **544 €/hab.** contre 522 € / hab en 2015 (Base INSEE 9 665 habs.)

► **Chapitre 65** Autres charges de gestion courante (indemnités et frais de missions des élus, pertes sur créances irrécouvrables, subventions de fonctionnement versées).

En 2016, le chapitre 65 s'élevait à la somme de 380 665 €. En 2017, ce montant est de **361 459 €**, soit une baisse de 5,04%.

Ce chapitre représente **37,40 €/hab.** (Base INSEE 9 665 hab.), il est très inférieur à la moyenne nationale où il approche 150 €/hab.

Le chapitre 65 connaît par conséquent une excellente santé financière par rapport à la moyenne nationale.

2 – Analyse de la structure et de la gestion de la dette

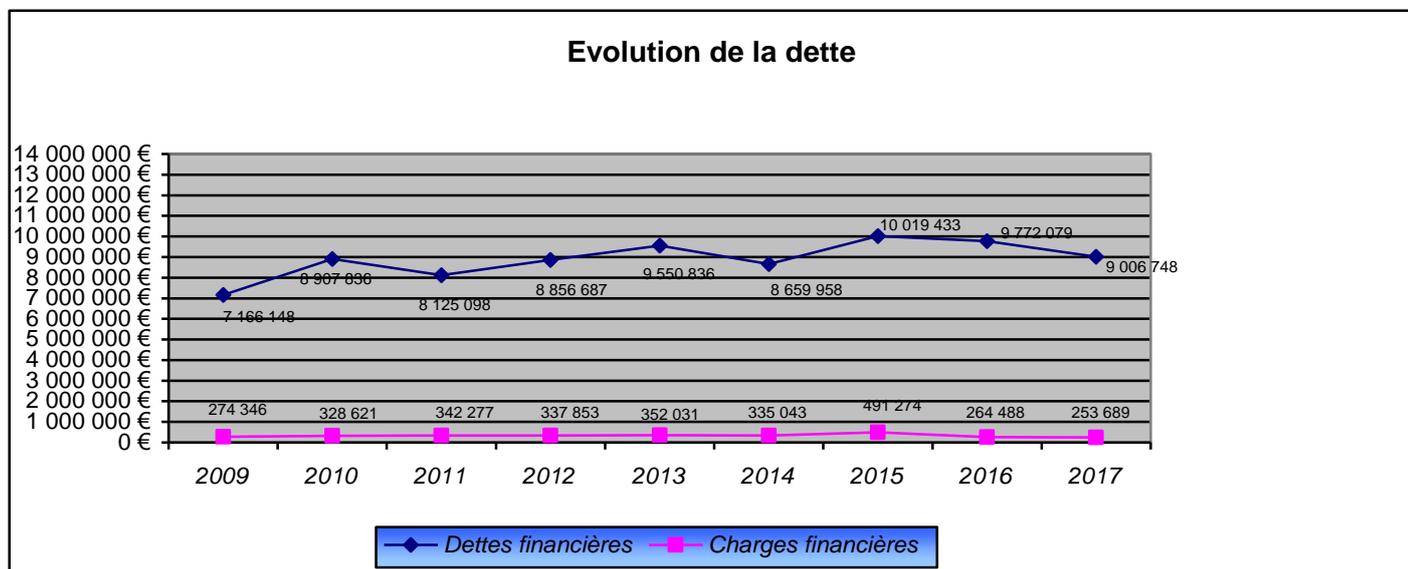
► Chapitre 66 Charges financières (intérêts de la dette)

En 2016, le montant s'élève à la somme de 264 488 € contre **253 689 €** en 2017.

Le montant 2017 du chapitre 66 représente **26,25 €/hab.** (Base INSEE 9 665 hab.).

La Commune du Muy connaît par conséquent une bonne santé financière s'agissant de son état de la dette.

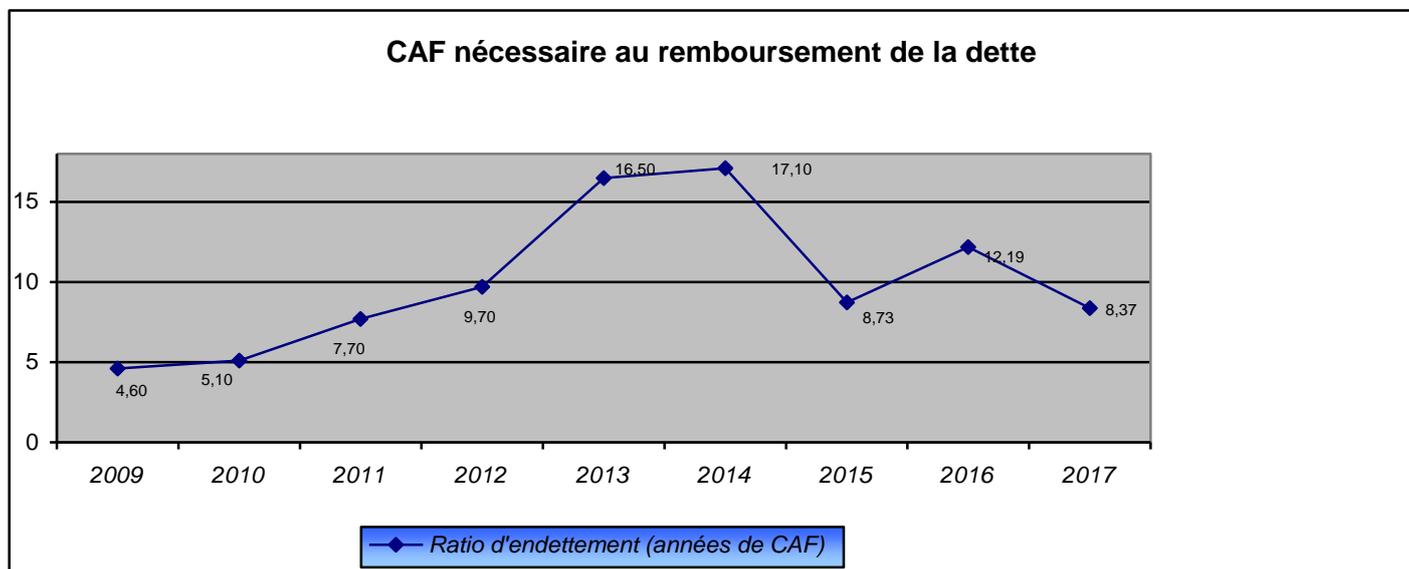
La gestion de la dette a permis de maîtriser cette dernière si bien que la commune peut réaliser un excellent chiffre d'autofinancement sur l'exercice 2017.



Le capital restant dû est en baisse d'environ 750 000 €. **L'encours de la dette** représente **931 €/hab** (Base INSEE 9 665 hab.) contre 800 € environ pour la moyenne régionale.

Une maîtrise de l'investissement comme en 2017 est à poursuivre.

Le **ratio encours de la dette / produits de fonctionnement** montre que la commune aurait besoin de à **0,95 an** de produits de fonctionnement pour solder sa dette.



Il faudrait à la commune environ **8 ans** de CAF pour rembourser le capital de la dette restant dû. La moyenne régionale s'établit à 4,65 ans.

le seuil critique étant communément estimé à 11-12 ans ce ratio est correct.

Pour autant, compte tenu du bon niveau d'autofinancement 2017 ce chiffre de 8 ans reste à surveiller.

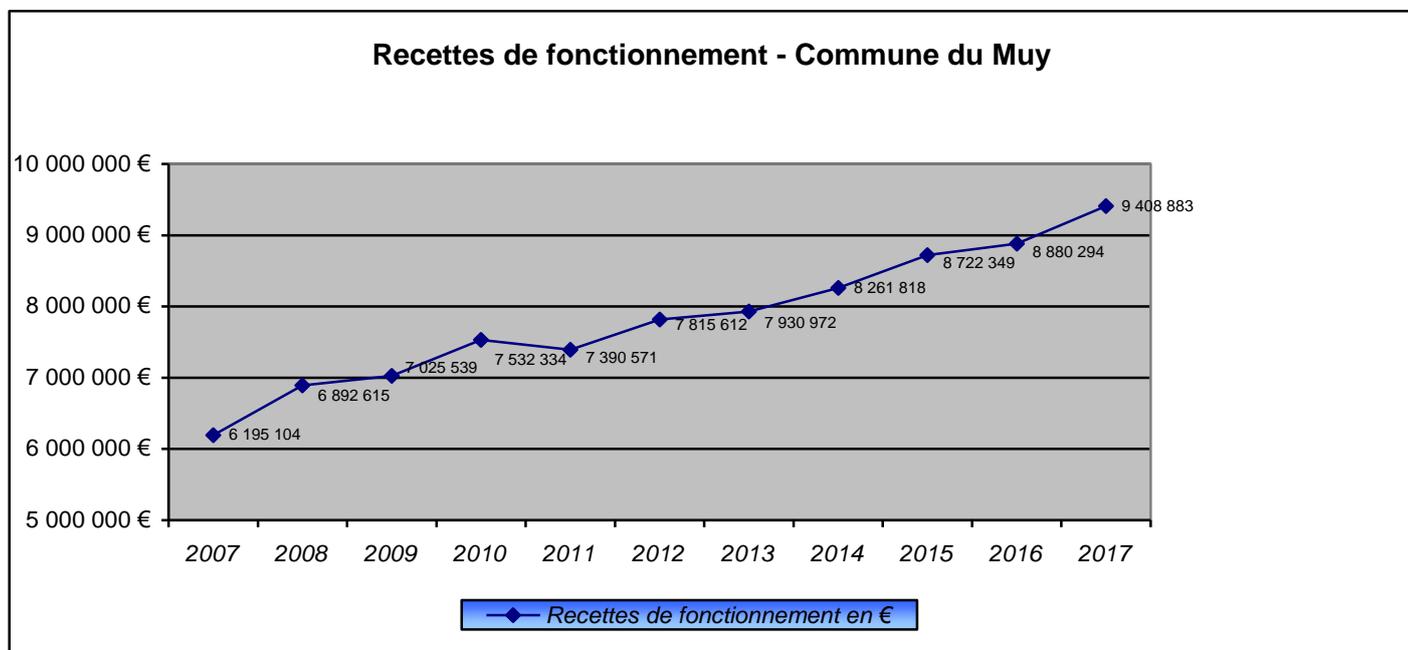
Comme évoqué précédemment c'est la question des recettes de fonctionnement (inférieures à la moyenne nationale) qui demeure l'enjeu majeur actuellement pour la commune et une certaine limitation de l'investissement (supérieur à la moyenne nationale) en limitant le recours à l'emprunt.

► **Chapitre 16** Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre représente un montant de **1 100 000 € (RAR) en 2017** (Bd Beauregard). Il était de 500 000 € en 2016 (ligne de préfinancement).

3- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les produits des services (chapitre 70)



Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2017 à **9 408 883 €** contre en 2016 8 880 294 € soit une augmentation de 5,95 %.

Le dynamisme des recettes est à nouveau actif depuis 2012 et cette tendance continue de s'affirmer et en particulier cette année grâce à la création du service de fiscalité directe locale.

L'effet ciseau est désormais définitivement évité en raison de la progression plus rapide des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent **973 €/hab.** contre 924 €/hab. en 2016 (base INSEE 9 665 habs).

Sur le chapitre majeur des recettes de fonctionnement, en l'occurrence **les chapitres 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations et participations)**, est de **6 226 587 €** contre 5 900 600 € en 2016 et **1 929 728 €** contre 1 814 485 € en 2016.

Cela représente respectivement pour le chapitre 73 **644 €/hab.** et **199 €/hab.** pour le chapitre 74 (base INSEE 9 665 habs.).

Etat Impôts locaux :

IMPOTS	TAUX EN %	VALEUR BASES 2016	VALEUR BASES 2017	PRODUIT FISCAL 2016	PRODUIT FISCAL 2017
TAXE d'HABITATION	14,00	13 721 329	14 120 00	1 920 987	1 976 800
TAXE FONCIER BATI	18,00	11 925 491	12 085 000	2 146 588	2 175 300
TAXE FONCIER NON BATI	58,37	166 858	165 900	97 395	96 836
TOTAUX				4 207 665 €	4 248 936

Somme des bases 2016 : 25 813 678 €
2017 : 26 370 900 €

Effet bases : + 2,16 %

Produit 2016 = - 1,02 % (- 42 695 €)

Produit 2017 = + 0,98 %

Reversement CAD :

Attribution compensatoire : 2017= 655 576 € ; 2016 = 655 576 €

DSC (dotation de solidarité communautaire) : 2017= 42 478 € ; 2016 = 46 743 €

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE EN 2016/2017 :

Les taux de la fiscalité directe locale sont inchangés en 2017.

Les impôts locaux représentent près de 40 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales (Pour **la Commune du Muy** ils représentent 66,17 % mais de plus en plus de collectivités locales s'approchent des 60 % au niveau national.

Le ratio impôts et taxes sur population est bon puisque la Commune (**644 €/hab**) se situe en deçà de la moyenne nationale qui elle est à plus de 700 €/hab. **La pression fiscale est ainsi faible.**

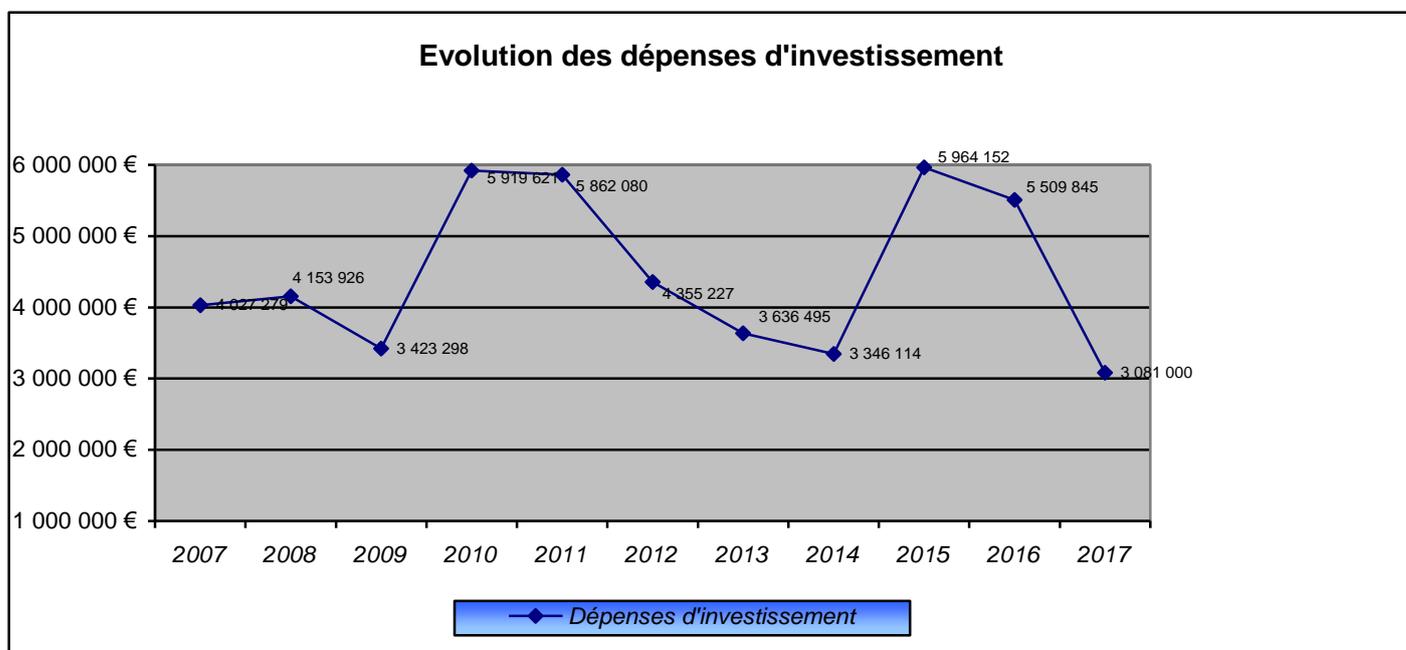
4- Dépenses d'investissement

Le total des **dépenses d'investissement** représente pour l'année 2017 **3 081 000 €**, en 2015 ce chiffre s'élevait à la somme de 5 509 845 €.

Ce niveau d'investissement est tout à fait conforme à ce qui avait été prévu dans le ROB 2016 puisqu'il s'agissait de réduire la voilure de l'investissement au profit de la structure de la dette. Pour mémoire, **il était préconisé de réaliser des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 3 500 000 €**.

Les **dépenses financières** du chapitre 16 (remboursements d'emprunts) se sont élevées à la somme de **765 331 €** contre 763 837 € en 2016. Ce chiffre s'explique par le regroupement d'emprunts effectué en 2015, en frais réels de remboursement le chiffre était de 841 086 €.

Le tableau ci-dessous retrace la situation des dépenses d'investissement dans leur ensemble (dépenses d'équipement et dépenses financières).



Principales dépenses d'investissement réalisées en 2017

INVESTISSEMENT	
Compte	Réalisation
20	22 806,00 €
202	22 806,00 €
	Solde PLU - Modification PLU Phase 1
204	22 000,00 €
204182	22 000,00 €
	SAIEM - 1er acompte réhab immeubles en centre ville

OPERATION 102 - ECOLES-CANTINES-LOISIRS		155 893,49 €	
2051	17 124,99 €	Portail famille	
2183	8 753,78 €	Matériel informatique école R. Aymard	
2184	0,00 €		
2188	2 651,47 €	Réfrigérateur Mat Peyrouas + coupe légumes restau	
2313	58 462,07 €	Rest. Scolaire Peyrouas - Mises aux normes électriques - Rideau métallique dortoir Mat P	
2315	68 901,18 €	Aménagement cour Ecole R Aymard pour accès handicap - Marquage au sol 5 jeux	
OPERATION 104 - BATIMENTS COMMUNAUX		73 355,79 €	
2033	260,64 €	Publicité chaudières gendarmerie	
2051	3 805,00 €	Logiciel élections	
2183	8 971,50 €	Station graphique urba et environnement - PC Valérie Vincent	
2184	12 774,83 €	Mobilier Aménagement Etat-Civil - Mobiliers divers services	
2188	1 311,91 €	Extincteurs - Tables maison associations	
2313	46 231,91 €	Pompes à chaleur MSAP - Travaux Etat-Civil - Chaudières gendarmerie - Centrale traitement air Salle polyvalente	
OPERATION 106 - FETES-SPORTS-TOURISME-CULTURE		14 261,92 €	
2033	1 497,24 €	Court de tennis	
2188	2 090,60 €	Matériel base kayak	
2315	10 674,08 €	Cibles tir à l'arc	
OPERATION 107 - VOIRIE COMMUNALE		1 392 141,55 €	
2033	246,97 €	Signalisation routière	
21571	157 152,37 €	Balayeuse	
21578	6 974,00 €	Signalétique totems - Débroussailleuse	
2188	4 898,00 €	Grille musée libération - Barrières de ville - Barrières pour affichage sur giratoires - Groupe électrogène	
2315	1 222 870,21 €	Marché de voirie - Bd de Beauregard - Chemin Roquette Nord - Chemin les Serres les Plaines	
OPERATION 112 - EGLISE-CHAPELLE-CIMETIERE		29 525,88 €	
2313	29 525,88 €	Eglise St Joseph trx éloignement volatiles - Réfection monument aux morts	
OPERATION 114 - ENVIR.FORET ET PROTECTION CIVILE		39 863,94 €	
2188	2 749,08 €	Equipement radio base et véhicule CCFF	
2315	37 114,86 €	Schéma d'accueil Colle du Rouët - trx en forêt pont d'Endre - Poteaux incendie 77 et 120	
OPERATION 127 - POL.VILLE/MAISON JEUNESSE		13 741,04 €	
2184	3 228,25 €	Mobiliers crèche	
2188	149,99 €	Aspirateur	
2313	10 362,80 €	Aménagement salle Taxil - Sol RDC maison de la jeunesse - Salle polyvalente salle informatique	
OPERATION 129 - OPAH3/SUBV.FACADES		12 512,08 €	
20422	12 512,08 €	Aymard - Syndic rue Marceau - Locci	

OPERATION 132 - SECURITE	24 359,60 €	
2182	21 180,24 €	Dacia
2188	3 179,36 €	Portatifs uhf et gilet pare balles
OPERATION 133 - ANCIEN MOULIN DE LA TOUR	215 972,50 €	
2188	2 790,00 €	Inscriptions - Plaques - Présentoir
2313	213 182,50 €	Travaux moulin de la tour

5- Recettes d'investissement

Le total des **recettes d'investissement** représentait en 2016 la somme de 3 569 166 €. En 2017 ce chiffre s'élève à la somme de **2 819 560 €**. Ces recettes figurent aux chapitres 13 (subventions d'investissement), 16 (emprunts et dettes assimilées).

Le **chapitre 13** (subventions d'investissements) représentait en 2016 899 491 € contre **564 572 €** en 2017, cette baisse de montant s'explique par le versement en majorité des subventions/fonds de concours obtenus pour les grands projets (CAD et département notamment) l'année précédente.

Les principales subventions 2017 sont les suivantes :

Etat

Amendes de police : 60 473 €
Inondation (reste dû) : 38 309 €
DETR Restaurant scolaire La Peyrouas : 88 576 €
ONAC (Monument aux morts) : 1 560 €

Région

Maison Aymard : 7 500 €

Département

Restaurant scolaire : 193 930 €

CAF

Crèche : 260 527 €
ALSH ados : 2 519 €
ALSH 104 626 €

CAD

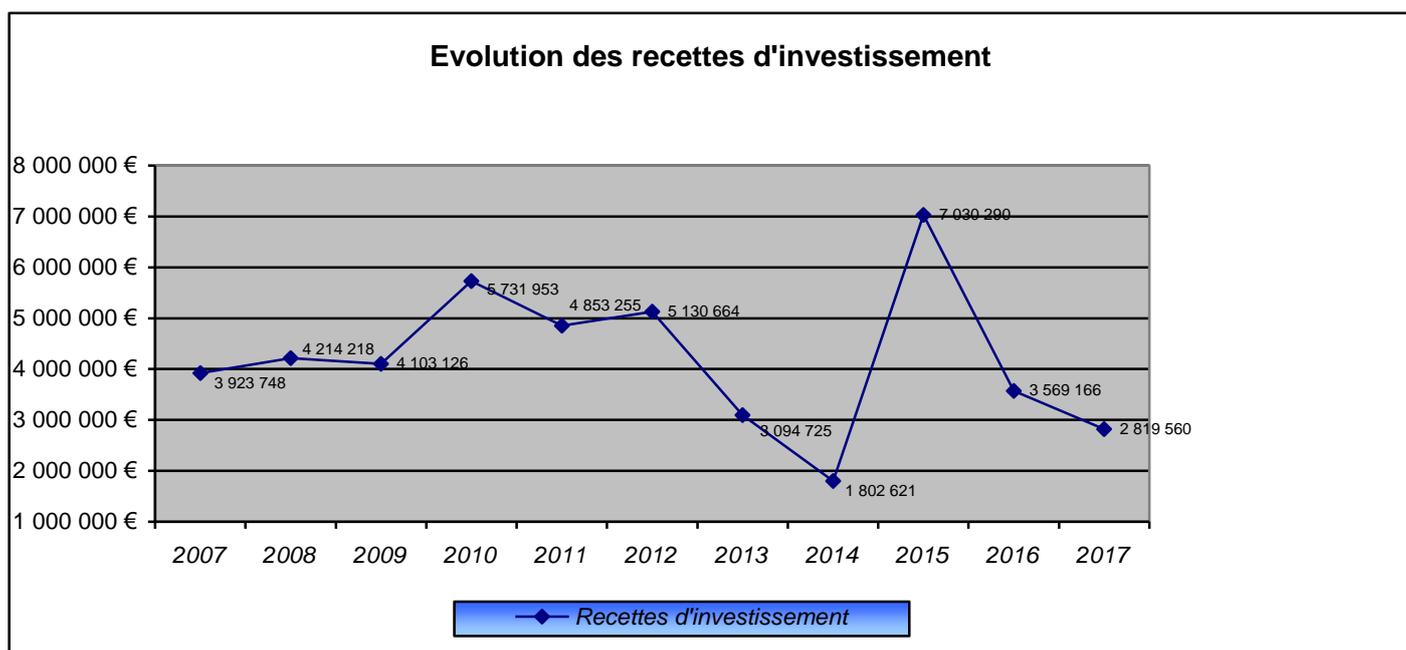
Acompte fonds de concours Minoterie : 224 345 € en 2015, 472 849 € en 2016 et 174 223 euros en 2017.

Le **chapitre 16** (emprunts) représente en recettes en 2017 un montant de 1 100 000 € en RAR contre 500 000 € en 2016 correspondant à la ligne de préfinancement.

Les **recettes financières** en 2016 étaient de 1 441 982 € (sans RAR). En 2017, elles sont de 1 717 345 (sans RAR). Ces recettes sont composées par le chapitre 10 (Dotations fonds diverses réserves) qui comprend notamment le FCTVA et le chapitre 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés : opération semi budgétaire).

Le **FCTVA** versé désormais en exercice n+1 (depuis le plan de relance) représentait en 2016 495 007 €. En 2017, il est de **634 807 €**.

Le tableau ci-après retrace la situation de l'ensemble des recettes d'investissement :



B – Orientations budgétaires 2018 et plan pluriannuel d'investissement

1- Section de fonctionnement

L'objectif 2018 sera de continuer à **maîtriser les dépenses de fonctionnement** en vue de dégager un excédent de fonctionnement garantissant un autofinancement à la commune pour le budget 2019 **tout en garantissant une meilleure qualité de service public** en adaptant les effectifs municipaux aux besoins.

Le chapitre 12 correspondant aux **frais de personnel** connaîtra une hausse classique correspondant aux hausses probables du point de la fonction publique, de l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) soit environ 2,00 %. La hausse constatée en 2017, particulièrement élevée mais circonstancielle, sera réduite en 2018.

2- Section d'investissement

L'éventuel autofinancement et les recettes d'investissement financeront les dépenses d'investissement 2018.

Le programme des opérations d'investissement 2018 est le suivant :

- **Travaux Voirie, aménagement de places, chemins, matériels**
 - Marché de voirie : **630 000 €**
 - Bd de Beauregard Av. AC AFN St Cassien déb. travaux fév. 2017 **1 500 000 €**
 - Chemin de Barnafé et du Rayol **400 000 €**
 - Outils CTM : montant à déterminer au BP

- **Bâtiments communaux**
 - Renouvellement postes informatiques **20 000 €**
 - Rénovation de la toiture de l'école primaire du centre-ville **134 000 €**
 - Isolation thermique de l'école maternelle de La Peyrouas, climatisations, leds + ouvrants + toiture étanchéité **350 000 €**
 - Agrandissement Services finances/RH Hôtel de ville – rénovation 2^{ème} étage Mairie **70 000 €**
 - Éclairage salle d'expo. Moulin de la Tour **5 000 €**

- **Environnement / cadre de vie**
 - Dépenses courantes à prévoir au BP

- **Sécurité** : A déterminer au BP si extension parc par de nouvelles caméras.

- **Équipements sportifs/aires de jeux** :
 - Projet des jardins du Moulin de la Tour : création d'un espace de jeu d'eau et grand jeu pour enfants, aménagements avec chemins goudronnés, passerelles, rénovation des berges de la petite Nartuby, traitement espaces verts et paysager (dont fond de concours CAD 200 000 €) **500 000 €**

Équipements Fitness Jardins du Moulin de la Tour	15 000 €
Complément jeux pour enfants jardin de la Maison de la jeunesse	15 000 €
Construction d'un 4 ^{ème} court de tennis municipal	100 000 €

- **Études :**

Poursuite des études PUP (projet urbain partenarial)	8 000 €
------------------------------------------------------	----------------

3- Plan pluriannuel d'investissement

Conformément à la loi NOTRE la commune doit désormais faire part de ses éventuels investissements pluriannuels.

Projet d'aménagement Av. des AC AFN + Bd de Beauregard + Av. St Cassien

Cette opération d'envergure est projetée sur 3 exercices : 2017/2018/2019

Elle est estimée sur la totalité à environ **3 000 000 d'€.**

La répartition pluriannuelle est prévue comme suit :

2017 : 1 000 000 €

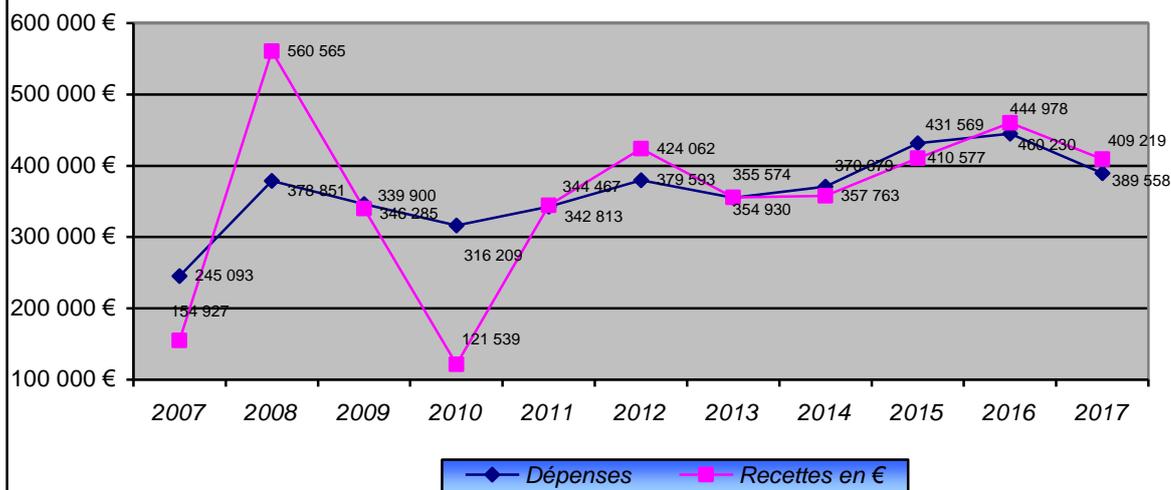
2018 : 1 500 000 €

2019 : 500 000 €

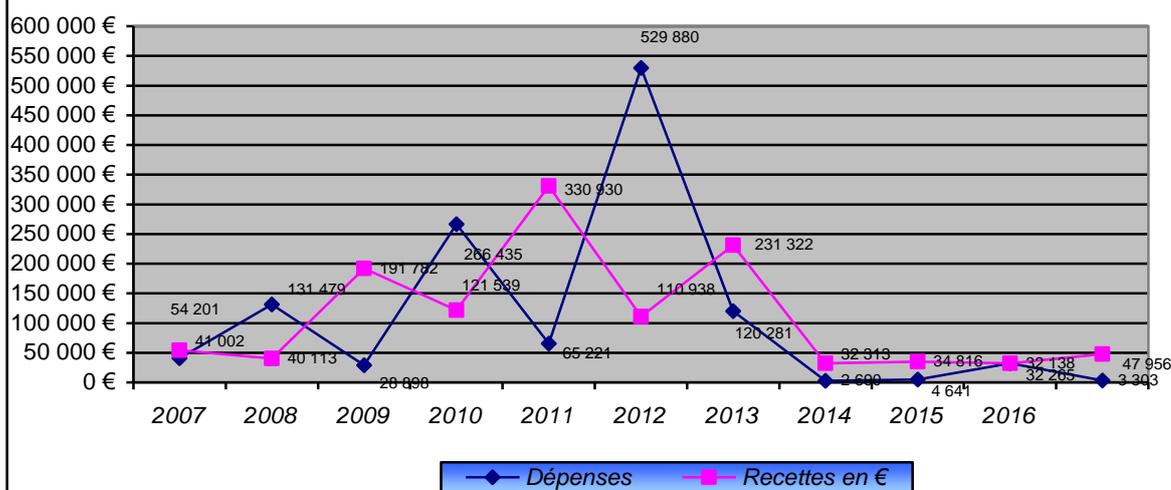
III – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

A – Budget de l'eau

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



COMMENTAIRES :

Le chapitre 011 de la section d'exploitation (achats d'eau SEVE et mouvements financiers avec la CMESE) représente la somme de **389 558 €** et constitue un des seuls chapitres ayant fait l'objet de mandats avec le chapitre 65 (participations SEVE et redevance Agence de l'eau) pour **52 060 €**.

En recettes d'exploitation il s'agit du produit des ventes du chapitre 70 pour un montant de **407 255 €**.

- Pour la section d'investissement en dépenses, le montant s'élève à la somme de **3 303 €**.

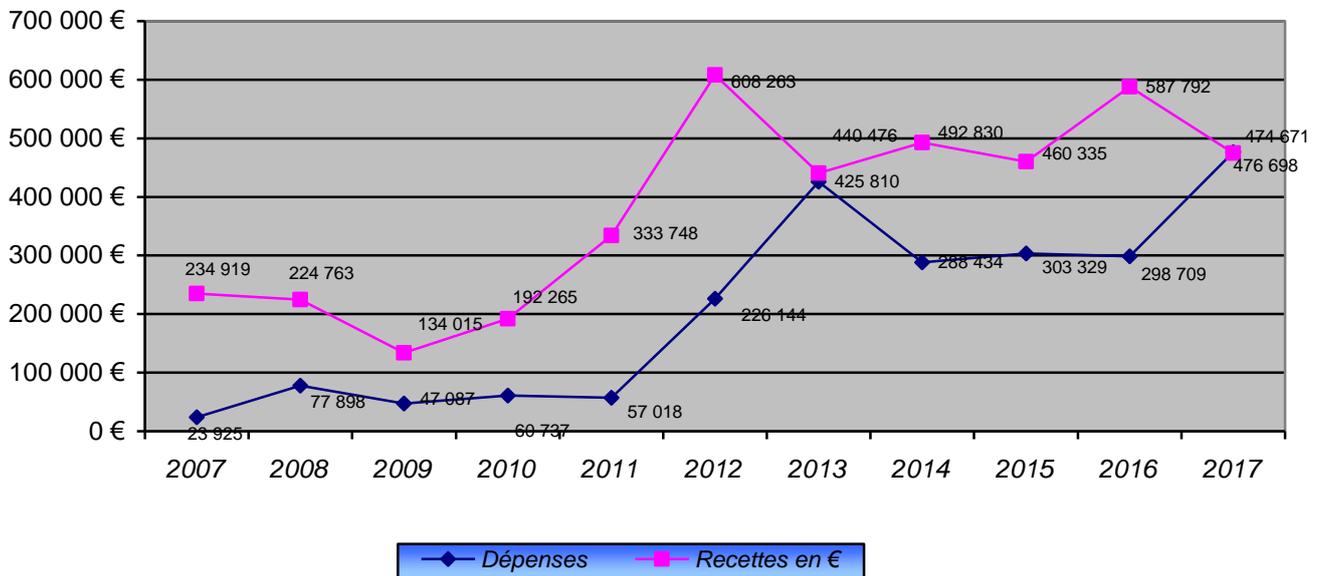
En recettes d'investissement **47 956 €** en 2017 (opérations d'ordre).

Prévisions 2016 du budget de l'eau

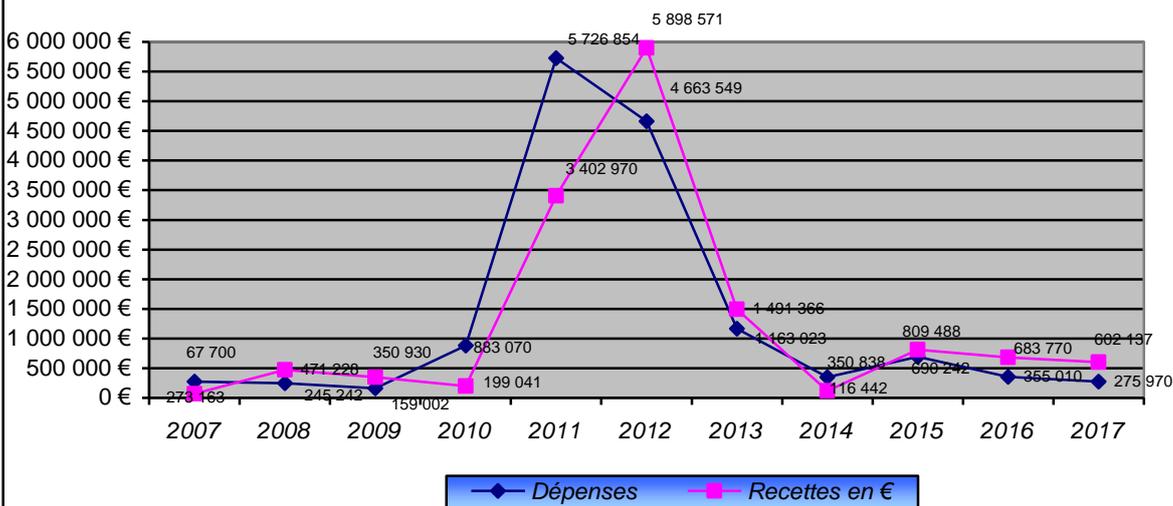
Ce budget n'appelle pas de commentaires particuliers. Pas de travaux envisagés sur 2018.

B – Budget de l'assainissement

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



Commentaires :

En section d'exploitation, les dépenses sont composées des charges à caractère général du chapitre 011 et/ou des charges financières (chap. 66). Le montant 2017

s'élève à la somme de **476 698 €** et celui de 2016 à 298 709 €. Les autres dépenses sont des dépenses d'ordre d'exploitation.

Le niveau des **recettes d'exploitation** est de **474 671 €** en 2017 (taxes de raccordement aux réseaux d'eaux usées et la prime pour épuration) et de 587 792 € en 2016.

En **section d'investissement**, le niveau des **dépenses** est de 355 010 € en 2016 contre **275 970 €** en 2017 (travaux d'assainissement du Bd de Beauregard).

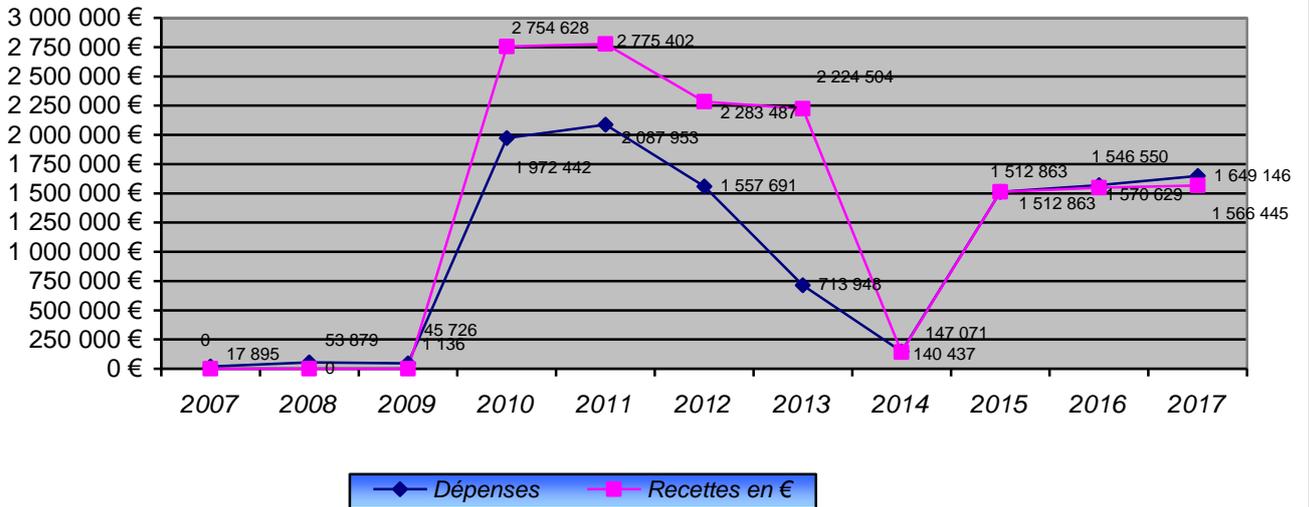
En 2016, le montant des **recettes** d'investissement est de 683 770 € contre **602 137 €** en 2017 notamment des écritures d'ordre.

Prévisions 2018 du budget de l'assainissement

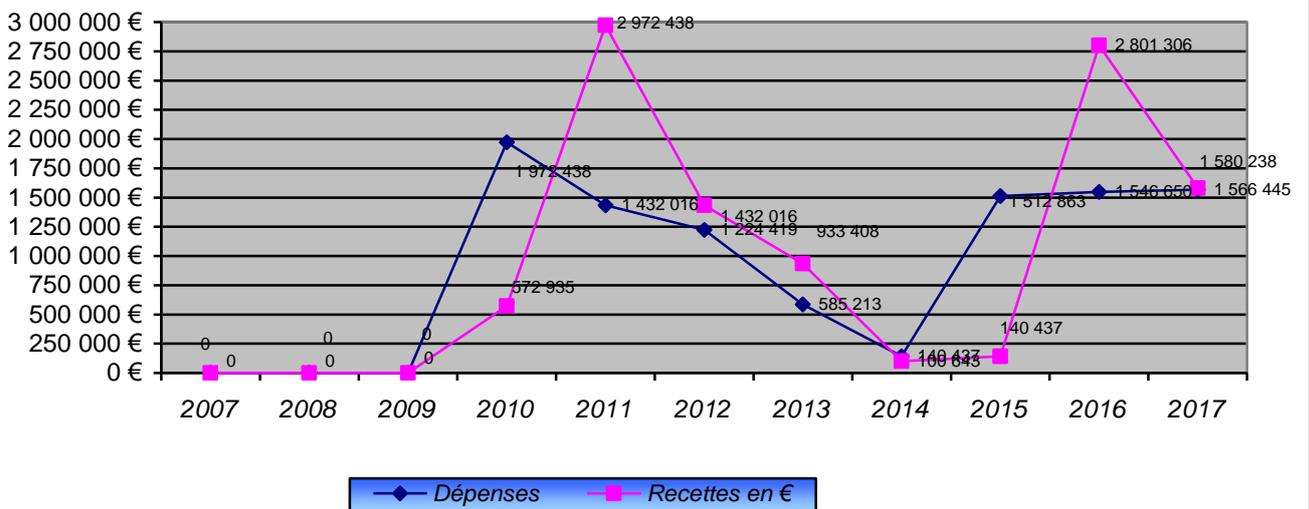
Réfection des postes de refoulement des Pinèdes et de Paradou.

IV – BUDGET ZAC DES FERRIERES II

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



Commentaires :

En **dépenses de la section d'exploitation** figurent les travaux du réaménagement de la ZAC des Ferrières I (imputation sur ce budget à la demande du Trésorier). En **recettes d'exploitation** il s'agit d'une opération d'ordre.

Pour la **section d'investissement en dépenses 1 566 445 €** correspondants aux opérations d'ordre entre sections.

En **recettes, 1 580 238 €** correspondants aux opérations d'ordre entre sections.

Prévisions 2018 du budget ZAC des Ferrières II

Le transfert des ZAE est effectif depuis la loi NOTRE.

Afin de ne pas pénaliser la commune du Muy il a été décidé par délibération du conseil municipal de terminer les travaux et de vendre les 5 lots viabilisés de la ZAC des Ferrières I pour un montant d'environ 1 200 000 €.

Contraints par l'application des dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui automatise le transfert des ZAE aux EPCI, la commune est en cours d'achèvement des travaux de viabilisation.

Dès lors c'est sur la base de terrains viabilisés que le transfert s'opèrera par délibérations concordantes de la commune et de la CAD en avril 2018 afin de finaliser le transfert.

La CAD rachètera à la commune la valeur des terrains viabilisés et se substituera à elle dans tous les actes jusqu'à présent passés.

La procédure de fermeture du budget annexe ZAE des Ferrières interviendra ainsi probablement en 2018.